

AFFAIRE N° 10.

OBJET : Modernisation du Chemin Cojondé à Saint-François
Approbation du dossier de consultation d'entreprises.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de son programme annuel de Voirie Rurale 1981, la Municipalité a décidé d'exécuter une 3ème tranche de travaux d'aménagement du chemin Cojondé à Saint-François.

L'étude du projet a été confiée au bureau d'études INCOM qui aura également la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération est estimé à 300 000 F y compris une somme à valoir pour imprévus, honoraires et révision de prix.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901, Article 233-73 du Budget Communal.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'entreprise qui aura présentée de meilleures propositions.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Je demanderais à l'Adjoint de Saint François de nous faire des propositions de noms pour dénommer les chemins de St François.

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ